

ASSEMBLÉE NATIONALE SÉANCE PUBLIQUE / MARDI 29 JANVIER 2019
3ÈME SÉANCE : PRÉVENTION ET SANCTION DES VIOLENCES LORS DES MANIFESTATIONS

EXTRAIT DU DISCOURS D'ÉRIC CIOTTI LES RÉPUBLICAINS :

" ... ILS [POLICIERS, GENDARMES, SAPEURS POMPIERS] SONT CONFRONTÉS DEPUIS DES MOIS, DEPUIS DES ANNÉES À UNE SITUATION DE VIOLENCE INADMISSIBLE ...

... FACE À LA MENACE DU TERRORISME ISLAMISME

FACE À LA PRESSION MIGRATOIRE

FACE À LA VIOLENCE DU QUOTIDIEN

FACE À CES MANIFESTATIONS ... "

DONC IL METTRA SUR LE MÊME PLAN TERRORISME ISLAMISME / PRESSION MIGRATOIRE / VIOLENCE DU QUOTIDIEN /

ET MANIFESTATIONS ...

MANIFESTER CONSTITUE UNE LIBERTÉ FONDAMENTALE GARANTIE PAR NOS INSTITUTIONS, GARANTIE PAR LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME, GARANTIE PAR LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN INSCRIT AU PRÉAMBULE DE NOTRE CONSTITUTION.

MANIFESTER EST UN DROIT ! ET NE POURRA DONC PAS ÊTRE MIT SUR LE MÊME PLAN QUE LE TERRORISME ISLAMISME, LA PRESSION MIGRATOIRE ET LA VIOLENCE DU QUOTIDIEN.

GILLES MICHEL